BANQUE ET ASSURANCE

fo-lcl.fr

INFO CSEC

DÉCLARATION FO LCL NÉGOCIATION SALARIALE CONDITIONS DE TRAVAIL

Au départ, ***FO LCL*** souhaitait réagir au mail provocateur du directeur général du 21 janvier dernier. Dans celui-ci, Michel Mathieu se dit fier d'un *« réseau d'exception qui à la fois traduit notre ancrage territorial fort et constitue aussi un élément fondamental de notre histoire »*, quand, dans le même temps, il ferme des centaines d'agences sur tout le territoire et que nous sommes à la veille de voir nos collègues guyanais quitter le giron du Crédit Lyonnais.

Ce n'est pas en nous offrant quelques pages que celle de la négociation salariale, indécente au vu des excellents résultats financiers que vient d'annoncer LCL, est tournée. Pour rappel, LCL est le seul grand établissement bancaire qui n'a pas jugé nécessaire d'accorder à ses salariés une augmentation de salaire collective et ce, malgré le contexte inflationniste. Vous tentez de vous justifier en misant sur une hausse importante de l'intéressement et de la participation. Non seulement, la rémunération variable collective est un complément de rémunération aléatoire basé sur une formule mathématique négociée, mais surtout, les autres établissements bancaires ayant accordé une mesure collective devraient également connaitre une forte hausse de leur intéressement-participation, à l'instar de BNPP (+36%). Selon nos calculs, chez LCL, la hausse est quasi identique.

Mais si, certes, la question salariale reste prégnante, celle sur les conditions de travail et notamment, sur les méthodes managériales, est la plus préoccupante.

De plus en plus de salariés nous signalent des comportements déviants de managers pouvant s'apparenter à du harcèlement moral, particulièrement de la part de directeurs de région (DR). Cela fait des dégâts considérables, tant psychologiquement pour les victimes et leur entourage, que pour l'entreprise qui subit une vague de départs (démissions, abandons de poste, licenciements pour inaptitude) et d'arrêts maladie la fragilisant. N'obérons pas non plus l'impact sur notre attractivité.

Ce dernier point est confirmé par le dernier classement de l'enquête « meilleurs employeurs » menée annuellement par le magazine Capital qui vient d'être dévoilé, où LCL y est absent une nouvelle fois.

Plus grave encore, alors qu'un lanceur d'alerte a osé dénoncer l'attitude de son manager afin de se protéger et protéger ses collègues, que plusieurs témoignages recueillis abondent en ce sens, la direction, elle, considère, après une enquête unilatérale, qu'il n'y a pas de problème de harcèlement, de discrimination ou de racisme. Bien qu'il semble y avoir plusieurs victimes, LCL transforme l'affaire en un problème relationnel entre deux personnes.

Un cadre dirigeant aurait déclaré qu'une communication avait porté de graves accusations à l'encontre de LCL, sans préciser quelle communication et quelles accusations.
Il aurait annoncé aux équipes que la manageure incriminée serait mutée le 28 février et qu'en attendant cette date, elle continuerait d'exercer ses fonctions en travail à distance. Or, le lundi 8 février dernier, cette manageure était présente physiquement sur site.
Ce même cadre dirigeant aurait clairement menacé les salariés s'ils rapportaient ses propos à qui que ce soit. Au lieu de les rassurer et d'apaiser la situation, ce cadre dirigeant qui devrait se montrer exemplaire aurait, au contraire, envenimé les choses.
Résultat, nous avons appris hier qu'une des salariés du secteur a fait une tentative de suicide.

Afin d'y voir plus clair, ***FO LCL*** demande à ce cadre dirigeant de venir s'expliquer devant cette instance. Car si les faits sont confirmés, cela est d'une gravité extrême.

Suite à l'enquête que vous aviez commandée afin de connaître les principaux motifs de démission, vous nous avez dit que, le premier facteur étant le management, vous deviez faire une révolution culturelle sur le sujet. Bien au contraire, force est de constater, au vu des remontées, que le management directif, voire malveillant, se développe chez LCL, avec, semble-t-il, votre approbation.

Cela fait des années que les organisations syndicales vous alertent sur la dégradation constante des conditions de travail, sans action de votre part. Pour preuve, cela fait pratiquement un an que le CSEC vous a de nouveau alertés. Nous restons au point mort. Quand allez-vous enfin réagir ?

Délégation Nationale *FO* LCL
B.C. 401-11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75

Restez informés et connectés à FO-LCL

Appli FO LCL

twitter.com/FOLCL

FO LCL